

Action de formation

Organiser un spectacle vivant

OBJECTIFS DE FORMATION

- Être capable de mettre en place un spectacle vivant dans le respect du cadre réglementaire et sécuritaire
- Être capable d'identifier les différents contrats applicables (contrats du spectacle...)
- Être capable de planifier les différentes démarches : administratives, déclaratives et sécuritaires

PUBLIC

Tout public

PREREQUIS

Pas de prérequis

MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthode pédagogique : L'intervenant s'appuiera sur un modèle pédagogique pour adultes. Il alternera méthode magistrale, démonstrative et d'expérimentation. Afin de faciliter l'apprentissage des compétences sa démarche sera d'une part déductive (du général au particulier) mais aussi inductive.

Enfin, l'approche participative du/des stagiaire(s) sera privilégiée.

Moyens pédagogiques :

- vidéoprojecteur
- stylos, feutres, papiers
- utilisation d'un diaporama (type Powerpoint)
- tableau blanc (type paperboard) ou velleda

DUREE DE L'ACTION

3 jours (21 heures) en présentiel

DATES

A définir

LIEU

Paris intra-muros

EFFECTIF

minimum 6 personnes

TARIF

coût pédagogique : 645€ net de taxes/stagiaire (pour les 3 jours)

En dehors de l'Ile-de-France nous contacter

COMPÉFORMA

INTERVENANT

M. Patrick Delamarre

Directeur technique et régisseur général (Césaria Evora, Enzo Enzo, Mory Kanté, Cheb Khaled, Festivals « Les Orientales », « Les Méditerranéennes » ...)

Directeur de production (Enfants d'Aujourd'hui, Musiciens de Demain, Rock Envol sur Tokyo ...)

Producteur (« Courants d'air », avec la ville de Cergy, « Xalam » pour la France, « Link Wray » pour l'Europe...)

Co-auteur de « Profession Manager » édité par l'Irma

Titulaire du « Certificat Sécurité Spectacle »

MODALITES DE SUIVI D'EXECUTION ET SANCTION

Formation en présentiel, feuille de présence

Evaluation de la formation : test de contrôle de connaissances, implication du stagiaire

Attestation de fin de formation

PROGRAMME DETAILLE

Définition d'un spectacle vivant

La réglementation des professions du spectacle :

- les licences d'entrepreneur de spectacle
- l'organisateur occasionnel

Les différents contrats

Employer du personnel

Organiser le spectacle vivant :

- les formalités administratives
- la sécurité du lieu
- les assurances
- la SACEM
- la demande d'autorisation de débit de boissons temporaire
- les bénévoles
- la billetterie
- l'organisation technique

Evaluation de fin de formation

- échanges verbaux avec le(s) stagiaire(s)
- participation du/des stagiaire(s) lors des cas pratiques
- test de connaissances
- questionnaire « à chaud » individuel complété par le stagiaire

CODE FORMATION

NSF : techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle (323)

Formacode : production spectacle (45052)

INFORMATION

COMPÉFORMA

19 avenue d'Italie

75013 Paris

Contact : M. Erwan NEDELEC

Tél. : 06.82.05.98.87

Courriel : formations@compeforma.fr